



République Française

## VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51– [www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le **26/05/2026**

ID : 013-211301049-20260513-DEC2026\_082-CC



### DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026-082

#### **Contrat pluriannuel de prestations de service concernant les contrôles et vérifications des équipements sportifs en hauteur avec la société SOLEUS**

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le contrôle des équipements sportifs en hauteur de la commune de Sausset-les-Pins,

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** De signer un contrat pluriannuel de prestations de service concernant le contrôle des équipements sportifs en hauteur avec la société SOLEUS dont le siège social est situé Parc du Miribel Jonage - Allée du Fontanil - 69120 Vaulx en Velin.

**Article 2 :** Le contrat pluriannuel est conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 20 Avril 2026 renouvelable par tacite reconduction dont la durée totale ne saurait excéder 3 ans. Le contrat comprend diverses interventions réalisées en 2026, 2027 et 2028.

**Article 3 :** Un montant des prestations est fixé à 924 € pour 2026, 756 € pour 2027 et 1018,71 € pour 2028. Ces montants comprennent divers forfaits d'intervention pour la réalisation de contrôles et vérifications des équipements sportifs en hauteur (buts de basket relevables en charpente et antichute de charge).

**Article 4 :** La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de la commune et sera réglée par mandant administratif.

**Article 5 :** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 Mai 2026

Le maire,

Maxime MARCHAND



CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS  
CONSEIL - AUDIT - FORMATION

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26/05/2026

ID : 013-211301049-20260513-DEC2026\_082-CC



## CONTRAT PLURIANNUEL

### CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN HAUTEUR

#### VOTRE CONTACT COMMERCIAL

Angélique CARAMINOT  
04 78 24 88 19  
a.caraminot@soleus.fr

RAISON SOCIALE MAIRIE DE SAUSSET LES PINS

ADRESSE 4 RUE DE LA MAIRIE  
13960 SAUSSET LES PINS

INTERLOCUTEUR Monsieur Nathanael SABAH

REFERENCE DEVIS DV26030917\_1

DATE 20/03/2026

Bonjour Monsieur SABAH,

J'ai le plaisir de vous transmettre notre offre de services pour la mission de vérification des équipements listés ci-dessous :  
**ANTICHUTE - PANIER DE BASKETBALL**

Cette proposition se décline en deux parties, qui vous permettront d'analyser en détail les modalités de notre intervention :

1. Le bordereau de prix et nos conditions générales de vente,
2. L'annexe décrivant l'ensemble des référentiels de contrôle utilisés ainsi que les limites de notre intervention.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre offre. Dans l'attente d'une future collaboration, veuillez agréer, Monsieur SABAH, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'entreprise Soléus  
Angélique CARAMINOT

[www.soleus.fr](http://www.soleus.fr)

Soléus - une société du groupe iSce - Organisme de Formation enregistré sous le numéro 84691524869 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

Allée du Fontanil Parc de Miribel Jonage - 69120 Vaulx en Velin - ☎ : 04 78 24 88 19 - ✉ : info@soleus.fr

Sarl capital de 474 000 € - 398 262 097 00080 - 71.20B - RCS LYON - N° TVA intra-communautaire : FR55/398262097

Le groupe iSce est engagé dans une démarche volontaire en faveur du développement durable. Retrouvez tous nos engagements sur notre site [www.isce-sa.fr](http://www.isce-sa.fr)



CONTRAT\_3A\_EQHAUTEUR\_V1.1

## 01

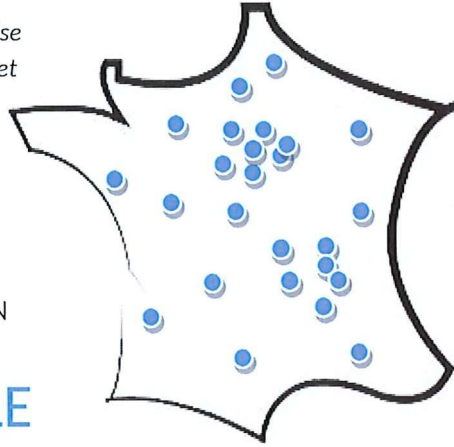
### SOLEUS EN CHIFFRES

Soléus est le leader français indépendant spécialiste du contrôle et de l'aide à la mise en conformité des installations sportives et récréatives

+ 4500 CLIENTS

175000 CONTROLES /AN

COUVERTURE **NATIONALE**



LEADER SUR SON MARCHÉ

3 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024

35 INSPECTEURS

**NOS VALEURS:** CONFIANCE / PROFESSIONNALISME / ETHIQUE

## 02

### ACTEUR DE REFERENCE

Notre réseau d'inspecteurs est piloté par un service dédié qui veille à garantir un niveau de qualification élevé et une qualité de prestation homogène. Vous avez également l'assurance de disposer d'un inspecteur répondant au mieux à vos attentes :



### VOTRE INSPECTEUR



Est formé et ses compétences validées par nos cadres techniques bénéficiant d'une expérience de 5 à 10 ans dans le contrôle.



Est évalué après chaque audit par vous-même, nos référents techniques et par l'AFNOR Certification de façon annuelle



S'adapte à la structure et la gestion de votre parc d'équipements.



Est régulièrement formé sur les référentiels, les techniques de contrôle et le savoir-être (écoute, dialogue, faculté d'adaptation et pédagogie)



Est soumis à un code de déontologie et notamment à des exigences de confidentialité strictes



Est équipé de matériel de mesure breveté et/ou étalonné afin de garantir des contrôles de précision.

## 03

## LES 3 ETAPES DE NOTRE INTERVENTION

### PREPARATION

#### ANALYSE DU BESOIN

- + Données techniques
- + Définition du profil d'inspecteur
- + Constitution de l'offre

#### VALIDATION COMMANDE

- + Accusé réception de la commande par votre interlocuteur commercial

#### PLANIFICATION

- + Validation téléphonique et/ou par email de la date et de la plage horaire de passage.
- + Modalités d'intervention de notre inspecteur (avec ou sans accompagnant)
- + Validation si nécessaire du plan de prévention des risques (PPR)

Confirmation de RDV  
Liste des instructions avant passage

### CONTRÔLES

#### CONTROLE SUR SITE

- + RDV sur site avec le client pour validation du plan de tournée.
- + Analyse documentaire sur éléments fournis par le client
- + Contrôle terrain des équipements sur tous les sites (rendus accessibles et inoccupés)

#### DEBRIEFING AVEC CLIENT

- + Alerte sur danger par téléphone ou physiquement
- + Signature registre de sécurité (mise à disposition par le client)

#### RESTITUTION

- + Rédaction du rapport de contrôle

Photographie des équipements et réserves  
Rubalise des équipements jugés dangereux

### BILAN & SYNTHÈSE

#### COMPTE RENDU PRIORITAIRE

- + Envoi d'une synthèse prioritaire dans un délai de 48h des équipements jugés dangereux pour toute utilisation.

#### BILAN & SYNTHÈSE

- + Envoi des rapports par email au client sur l'ensemble des sites contrôlés avec photographies d'équipements et réserves

#### SUIVI

- + Service technique dédié pour toute question en lien avec vos rapports de contrôle

Envoi de vos rapports  
Enquête de satisfaction client

## 04

## NOS ENGAGEMENTS



UNE ÉQUIPE COMMERCIALE  
DÉDIÉE



DES INSPECTEURS QUALIFIÉS



DES SOLUTIONS  
PERSONNALISÉES



DU MATÉRIEL DE PRÉCISION  
BREVETÉ ET ÉTALONNÉ



UN CONTRÔLE EFFICACE  
ET À VALEUR AJOUTÉE



UNE MARQUE À FORTE NOTORIÉTÉ

05

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

### 5.1 PARTIES AU CONTRAT

#### Entre

MAIRIE DE SAUSSET LES PINS, représentée par Madame, Monsieur le Maire, agissant en qualité de gestionnaire, (ci-après désignée le « Client »),

#### Et

La société Soléus, dont le siège social est situé Parc de Miribel Jonage, Allée du Fontanil, 69120 Vaulx-en-Velin, (ci-après désignée le « Prestataire »),

Il a été convenu ce qui suit :

### 5.2 OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de confier au Prestataire, la réalisation de contrôles et vérifications des équipements sportifs et de loisirs, tels que, sans que cette liste soit exhaustive :

- But de basket relevable en charpente (BBRC)
- Antichute de charge

### 5.3 DESCRIPTION DE LA PRESTATION

**Finalité de la prestation :** La prestation vise à renforcer la sécurité des utilisateurs des équipements. À cette fin, le Prestataire doit formuler un avis sur la sécurité desdits équipements sur la base :

- d'examens visuels, et
- de tests en charge, si nécessaire.

#### Référentiel et détails de la prestation :

Les modalités et procédures d'exécution ainsi que les référentiels techniques et normatifs applicables sont décrits dans la ou les notes méthodologiques annexées au présent contrat. Ces documents font partie intégrante du contrat et doivent être respectés par le Prestataire.

### 5.4 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale de **un (1) an**, à compter de sa date de signature ou de sa date de notification (à préciser). Il est **renouvelable par tacite reconduction**, sauf dénonciation expresse par l'une des Parties, notifiée à l'autre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins **deux (2) mois** avant l'échéance annuelle. La durée totale du présent contrat, renouvellements inclus, **ne saurait excéder trois (3) ans**.

### 5.5 CONDITIONS TECHNIQUES D'INTERVENTION

#### Conditions générales :

Pour mener à bien la prestation, le Prestataire doit :

- Recevoir préalablement à l'intervention les informations relatives aux équipements (date d'installation, fabricant, installateur, registre de sécurité, les fiches techniques).
- Pouvoir accéder aux équipements dans leur **configuration d'utilisation effective** afin de procéder aux vérifications visuelles et/ou en charge.

Le Client s'engage à :

- Désigner un référent technique afin de coordonner les interventions sur site.
- Faciliter l'accès aux sites et aux équipements à contrôler et les condamner à tout public durant le temps du contrôle.

#### Conditions techniques spéciales des contrôles visuels avec essais en charge ou test d'arrachement des équipements sportifs en hauteur :

Disposer complètement des équipements dans leur configuration d'utilisation et sans pratiquant.



Mettre à disposition les clefs des locaux techniques permettant la manœuvre des équipements ou l'accès à ces derniers, si nécessaire garantir l'accessibilité pour notre nacelle élévatrice aux dimensions suivantes :

- 1- Hauteur maximale de travail : 12,62 m
- 2- Hauteur maximale du plancher : 10,62 m
- 3- Hauteur de la nacelle repliée : 1,99 m
- 4- Longueur de la nacelle : 1,38 m
- 5- Largeur de la nacelle : 0,75 m
- 6- Poids à vide : 435 kg

L'accès en voiture doit être possible à moins de 20 m et le cheminement doit être exempt de marches supérieures à 5 cm ou de pentes supérieures à 4%.

Une attention particulière doit être portée en cas d'accès au site via un ascenseur ou monte-charge (profondeur et hauteur + poids total permis). Les ouvertures et seuils des portes doivent garantir également l'accès.

En cas d'inaccessibilité sur un site, notre équipe commerciale se tient à votre écoute pour trouver la solution la plus adaptée à votre besoin.

Si des numéros d'inventaires spécifiques à votre patrimoine doivent être apposés, ils doivent être communiqués à l'agent chargé du contrôle par l'intermédiaire de plans ou de listes intelligibles s'ils ne sont pas facilement repérables directement sur les équipements. A défaut, notre propre numérotation sera apposée.

## 5.6 PARTICULARITES COMMERCIALES

Cette offre est conditionnée à la validation préalable du plan de prévention des risques, garantissant un accès complet à l'ensemble des éléments à contrôler sans recours à une nacelle élévatrice autre que celle fournie par SOLEUS (cf. dimensions ci-dessus), ni à un dispositif de protection collective complémentaire (type échafaudage).

En cas d'accessibilité insuffisante ou non conforme, des frais supplémentaires liés à la logistique, à la location d'une nacelle adaptée ou d'un échafaudage seront appliqués au présent contrat.

## 5.7 MONTANT ANNUEL DE LA OU DES PRESTATIONS pour chacune des 3 années du contrat

1<sup>ère</sup> année : **2026**

Prestation(s) réalisée(s)	Qté	PU H.T.	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	<del>150.00 €</del> OFFERT
GYMNASE ALAIN CALMAT - Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour un but de basketball relevable en charpente	2	385.00 €	770.00 €
		<b>Montant H.T.:</b>	<b>770.00 €</b>
		T.V.A. (20,0%):	154.00 €
		<b>Montant T.T.C.:</b>	<b>924.00 €</b>

Options facultatives choisies pour l'année 1

- Edition et expédition de tous vos **rapports imprimés sur papier** - forfait de 40,00 € ht soit 48,00 € ttc. (**dans tous les cas, vos rapports vous sont envoyés gracieusement au format pdf** cf § 5.9)
- Edition au format pdf et expédition par courriel des **pages de garde de vos registres de sécurité** - forfait de 50,00 € ht soit 60,00 € ttc

2<sup>ème</sup> année : **2027**

Prestation(s) réalisée(s)	Qté	PU H.T..	Montant H.T..
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	<del>150.00 €</del> OFFERT
GYMNASE ALAIN CALMAT - Contrôle de Niveau 1 pour un antichute de charge à rappel automatique	2	315.00 €	630.00 €
<b>Montant H.T.:</b>			<b>630.00 €</b>
<b>T.V.A. (20,0%):</b>			<b>126.00 €</b>
<b>Montant T.T.C.:</b>			<b>756.00 €</b>

Options facultatives choisies pour l'année 2

- Edition et expédition de tous vos **rapports imprimés sur papier** - forfait de 40,00 € ht soit 48,00 € ttc. (dans tous les cas, vos rapports vous sont envoyés gracieusement au format pdf cf § 5.9)
- Edition au format pdf et expédition par courriel des **pages de garde de vos registres de sécurité** - forfait de 50,00 € ht soit 60,00 € ttc

3<sup>ème</sup> année : **2028**

Prestation(s) réalisée(s)	Qté	PU H.T..	Montant H.T.
La prestation de contrôle Soléus inclue la mise à disposition de 2 inspecteurs formés aux travaux en hauteur et habilités à la conduite d'une nacelle élévatrice + la mise à disposition d'une nacelle élévatrice (type 1A) dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.			
Mise à disposition d'un Plan de Prévention des Risques vierge à compléter Document Obligatoire dans le cadre d'un travail en hauteur.	1	150.00 €	<del>150.00 €</del> OFFERT
GYMNASE ALAIN CALMAT - Contrôle du système de relevage + câblerie + antichute (BBRC COMPLET) pour un but de basketball relevable en charpente	2	424.46 €	848.92 €
<b>Montant H.T.:</b>			<b>848.92 €</b>
<b>T.V.A. (20,0%):</b>			<b>169.78 €</b>
<b>Montant T.T.C.:</b>			<b>1 018.71 €</b>

Options supplémentaires choisies pour l'année 3

- Edition et expédition de tous vos **rapports imprimés sur papier** - forfait de 40,00 € ht soit 48,00 € ttc. (dans tous les cas, vos rapports vous sont envoyés gracieusement au format pdf cf § 5.9)
- Edition au format pdf et expédition par courriel des **fiches des sites contrôlés, à insérer dans vos registres de sécurité** - forfait de 50,00 € ht soit 60,00 € ttc

**OPTIONS FACULTATIVES POUR TOUTE LA DUREE DU CONTRAT**

Accès au portail client :

- 1 licence pour l'extranet client - forfait par année de contrat de 75,00 € ht/an soit 90,00 € ttc/an

Envoi d'un login et mot de passe permettant un accès sécurisé à l'extranet client permettant de consulter tous les rapports de contrôle et toutes les fiches par équipements (téléchargement des photos et rapports, édition des synthèses technique par équipement, export des quantités contrôlées par site...).

La facturation de cette option se fait à la fin de la livraison de la première année du contrat.

Choix de la date, jour ou semaine d'intervention (une seule case à cocher possible):

**Hors période de vacances scolaires :**

- Le client choisit sa semaine d'intervention – forfait par année de contrat de 70,00 € ht/an soit 84,00 € ttc/an
- Le client choisit son jour d'intervention (hors samedi et dimanche) – forfait par année de contrat de 100,00 € ht/an soit 120,00 € ttc/an
- Le client choisit sa date précise d'intervention – forfait par année de contrat de 150,00 € ht/an soit 180,00 € ttc/an

**Durant les périodes de vacances scolaires :**

- Le client choisit sa semaine d'intervention – forfait par année de contrat de 150,00 € ht/an soit 180,00 € ttc/an
- Le client choisit son jour d'intervention (hors samedi et dimanche) – forfait par année de contrat de 200,00 € ht/an soit 240,00 € ttc/an
- Le client choisit sa date précise d'intervention – forfait par année de contrat de 250,00 € ht/an soit 300,00 € ttc/an

Indication de la date, jour ou semaine souhaitée suivant option cochée : .....

*Le client choisit la date, le jour ou la semaine d'intervention pour toute la durée du contrat. À défaut de choix explicite, les modalités de planification par défaut s'appliqueront (voir paragraphe 5.10). Si une option est sélectionnée, le prestataire mettra tout en œuvre pour y répondre favorablement. En cas d'impossibilité de l'honorer, celle-ci ne sera pas facturée.*

## 5.8 ACTUALISATION DES PRIX

### Tarifs annuels

Le montant annuel de la prestation est fixé pour chacune des années du contrat. Les tarifs sont détaillés dans le bordereau de prix ci-dessus. Ces montants comprennent l'ensemble des opérations décrites dans la ou les note(s) méthodologique(s) annexée(s). Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un devis complémentaire validé par le Client avant sa réalisation.

### Évolution des prix et fermeté

- Droit de modification des prix : le prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment pour les nouvelles commandes ou pour tout nouveau contrat. Toutefois, le prix figurant sur le devis et validé par le Client (signature et mention « Bon pour accord ») reste le seul applicable à la commande en cours.
- Prix unitaires fermes : Les prix unitaires indiqués dans le devis sont fermes et non révisables pendant la durée du présent contrat, sous réserve des dispositions relatives aux modifications de quantités et aux prestations supplémentaires.

### Modifications des quantités

- Écart jusqu'à +10 % : En cas d'augmentation des quantités constatées sur le terrain jusqu'à 10 % par rapport à celles prévues lors de la commande, le Client accepte de se voir actualiser la facturation par rapport aux quantités effectivement contrôlées.
- Écart au-delà de +10 % : Pour des variations supérieures à 10 %, le prestataire devra solliciter l'accord préalable du Client, lequel pourra décider de revoir les modalités d'intervention.
- Quantités inférieures : Si les quantités constatées sont inférieures à celles commandées, le prestataire se réserve le droit de facturer le montant total initialement prévu. En effet, la tarification unitaire étant liée au volume, la dégressivité ne s'applique pas aux quantités revues à la baisse.

## 5.9 TRANSMISSION DES RAPPORTS, REGISTRES DE SECURITE & ACCES EXTRANET CLIENT

### Dématérialisation par défaut

Sauf stipulation contraire, tous les rapports et livrables établis par la société Soléus (ci-après « le Prestataire ») sont adressés au Client sous format électronique (fichier PDF) par courrier électronique. Cette transmission dématérialisée n'entraîne aucun frais supplémentaire pour le Client.

### Option version papier sélectionnée par le client

En cas de validation de l'option par le client, le Prestataire lui fournira une version unique papier de l'ensemble des rapports de contrôle. Les frais liés à la version papier apparaîtront distinctement sur la facture finale.

Pour toute demande de réédition papier des rapports des frais supplémentaires du montant de l'option validée initialement par le client seront facturés, afin de couvrir les nouveaux coûts d'impression et d'expédition.

### Option d'édition des registres de sécurité

En cas de validation de l'option par le client, le Prestataire lui fournira une version numérique (fichier PDF) par courrier électronique de l'ensemble des registres de sécurité pour chaque site contrôlé.

## 5.10 MODALITÉS DE PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

Sans option spécifique sélectionnée par le client, la date d'intervention est fixée dans la mesure du possible d'un commun accord, en tenant compte des disponibilités respectives. Le prestataire s'efforcera de proposer une date adaptée aux contraintes du client. En cas d'indisponibilité, le client peut demander un report une première fois. Une seconde proposition sera faite en tenant compte des impératifs de chacun afin de trouver la meilleure solution possible.

## 5.11 MODALITÉS DE FACTURATION

**Clients soumis à Chorus :** Le règlement s'effectue par virement, dans un délai de trente (30) jours à compter du dépôt de la facture sur le portail Chorus Pro.

**Autres Clients (facturation directe) :** Le règlement s'effectue par virement (ou tout autre mode de paiement accepté), dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture transmise par voie postale ou électronique

**Période de facturation :** Le montant facturé chaque année correspond à la ou les prestations réalisée(s) sur cette même période.

## 5.11 CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Voir Condition Générales de Vente à la fin de ce document

## 5.12 SIGNATURES

mention "bon pour accord" + date «La signature du contrat emporte acceptation des conditions générales de vente»

A \_\_\_\_\_, le  
MAIRIE DE SAUSSET LES PINS

A Vaulx en Velin, le 20/03/2026



N. Sabah  
Bon pour accord  
20/04/2026  
Budget sport



A. Bicchierai

**SOLEUS - Siège social**  
Parc de Miribel Jonage - Allée du Fontanil  
69120 VAULX-EN-VELIN  
Tél. 04 78 24 88 19  
SARL au capital de 474 000 €  
398 262 097 00080 RCS LYON - APE 7120B

Gwendal PEIZERAT  
Président Directeur Général